

**23 mars, ensemble, privé-public, en grève, manifestons.**

Dans un contexte marqué par l'accroissement du chômage et de nombreux plans sociaux, l'accroissement de la précarité - tant dans l'enseignement supérieur et la recherche (voir notre enquête <http://www.precarite-esr.org/>) que dans les autres secteurs - et la volonté de supprimer un emploi sur 2 de fonctionnaires partant à la retraite, le pouvoir d'achat et les salaires continuent de se dégrader et les retraites sont menacées.

Le 23 mars, sera une nouvelle fois l'occasion pour les salariés, du privé comme du public, d'affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.

Dans le même temps, contre l'avis de la communauté universitaire et éducative, le gouvernement fait régresser pour tous les enseignants la formation tant disciplinaire, didactique que professionnelle. Avec les milliers de suppressions d'emplois dans l'Education Nationale, les injonctions ministérielles rendant impossible de construire des masters de qualité, une organisation des stages mettant en responsabilité d'élèves des jeunes sans aucune formation professionnelle, un calendrier aberrant des concours, l'absence d'aide financière sérieuse aux étudiants et l'organisation d'une année de prise de fonction catastrophique pour les nouveaux recrutés, c'est la formation de l'ensemble de la jeunesse, de la maternelle au lycée qui est en cause !

Les organisations soussignées de l'enseignement supérieur et de la recherche appellent tous les personnels à se joindre à la mobilisation par la grève et les manifestations le 23 mars.

Ensemble, mobilisons-nous notamment pour :

- Un plan pluriannuel de créations d'emplois de fonctionnaires correspondant aux besoins de formation et de recherche.
- La résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche dans le prolongement de l'enquête menée fin 2009.
- Une revalorisation des carrières sur la base d'une reconnaissance des qualifications intégrant l'ensemble des primes, à l'opposé de l'individualisation des salaires par des primes (PES, PFR, et bientôt PIC).
- Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs années.
- Une réforme des retraites visant l'amélioration de celles-ci pour tous, tant pour le Code des pensions que pour le régime général, avec notamment, le maintien - pour les fonctionnaires - du calcul sur les six derniers mois, permettant d'assurer une pension égale à 75% du salaire, de partir à 60 ans et revenant à une durée de cotisation de 37 ans ½.
- L'amélioration des conditions de travail et la fin des méthodes d'organisation du travail amenant à la multiplication des situations de souffrances professionnelles.
- Des évolutions progressistes du service public, ce qui implique le retrait de la loi mobilité et de la RGPP.

Les organisations soussignées exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations.

Elles appellent l'ensemble des personnels à **se mobiliser massivement le 23 mars** pour faire aboutir leurs revendications et rappeler, dans l'unité interprofessionnelle la plus large, dans un contexte de crise, les services publics sont d'autant plus indispensables.

Signataires : FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP) ; CGT (SNTRS, FERC Sup) ; UNSA (Sup'Recherche, SNPTES) ; SGEN-CFDT Recherche EPST ; Sud Recherche EPST ; CFTC recherche ; UNEF ; SLR ; SLU.

**PROJET D'ARRETE SUR LE CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**

Mardi 16 mars, à l'invitation du MEN, une séance réunissant l'ensemble des organisations syndicales devait porter sur l'examen d'un projet d'arrêté concernant un nouveau cahier des charges de la formation des enseignants. Nos organisations ont rappelé leur demande d'abandon de la réforme et des textes liés à la formation, ainsi que l'organisation de l'année de stage (2/3 en formation).

Le projet présenté par les représentants du MEN, en l'absence du MESR, illustre toutes les impasses dans lesquelles se trouve le projet dit de « mastérisation » tel que conçu par le gouvernement. Le modèle de formation avancé persiste à présenter une véritable dichotomie entre les aspects disciplinaires et professionnels, les premiers relevant du seul master et les seconds de l'accompagnement sur le terrain. Ce qui non seulement est artificiel, mais inopérant et contraire à une formation en alternance. Ce projet de cahier des charges exclut tout cadrage concernant les volumes horaires d'enseignement. Il supprime toute référence à un cadre national de plan de formation et ne mentionne pas les IUFM. Il ne préconise aucune coopération d'universités au niveau d'une académie.

Concernant la formation post-concours -uniquement sous la responsabilité du rectorat- concédée par le gouvernement à la suite du mouvement de l'an dernier, aucun rôle obligatoire aux Universités (UFR ou IUFM) n'est désormais envisagé. Enfin, il ne fait référence à aucune réduction de service pour les fonctionnaires-stagiaires et rajoute la formation « hors-temps de service », ce qui procurerait aux stagiaires une charge de travail insupportable, empêcherait toute alternance et articulation entre théorie et pratique. L'ensemble contribuerait à dégrader gravement la qualité de la formation en en rejetant toute la responsabilité sur les tuteurs. Ce n'est pas la réécriture à la marge du projet de texte, annoncée en fin de séance, qui permettrait de sortir de l'impasse. Nous rappelons notre exigence d'une année de formation post-concours en alternance (1/3 en établissement, 2/3 en formation). Il est inconcevable que le ministère s'entête à publier un nouveau texte alors que tous les acteurs concernés demandent l'abandon de la réforme et sa totale remise à plat.

SNESUP – SNEP – SNES – SNUEP – SNUIPP

Sur le site du SNESUP :

En refusant de réécrire le décret, le MESR sabote le travail du CNU : <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4848&ptid=5>